



**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018**

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali Barthassat, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Olivier FARNER, M. Lory GENOUD, M. René GREPT, M. Didier JACCARD, M. Nicolas HAFNER, M. Martin STAUB
Excusés	M. Jordane FONTAINE
Procès-verbal :	M. Philippe REVILLET, Secrétaire général

**M. le président** ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018**
- 2. Décisions de l'Assemblée générale de l'ACG**
- 3. Proposition de nomination d'un officier au sein de la Compagnie des « Sapeurs-pompiers » de Soral**
- 4. Point de situation « Projet ancienne voirie »**
- 5. Propositions et questions individuelles**
- 6. Communications de l'exécutif**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018**

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2018 est approuvé à l'unanimité après quelques ajustements.

**2. Décisions de l'Assemblée générale de L'ACG**

**Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.— à chaque nouvelle place de crèche créée**

La décision de l'ACG est approuvée à l'unanimité.

**Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus**

La décision de l'ACG est approuvée par 9 voix pour et une abstention.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018**

**Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--**

La décision de l'ACG est approuvée par 9 voix pour et 1 voix contre.

**Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.--**

La décision de l'ACG est approuvée à l'unanimité.

**Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.--**

La décision de l'ACG est approuvée à l'unanimité.

**Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.--**

La décision de l'ACG est approuvée par 8 voix pour et 2 abstentions.

**Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'000'000.--**

La décision de l'ACG est approuvée par 5 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

**Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.— représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand-Théâtre**

La décision de l'ACG est approuvée par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

**3. Proposition de nomination d'un officier au sein de la Compagnie des « Sapeurs-**

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018**

**pompiers » de Soral**

**M. Raoul Florez** passe la parole à M. Gérard Fontaine qui nous informe qu'en raison de la démission du Capitaine M. Julien Dirrig, le Lieutenant M. Lionel Thévenoz s'est proposé pour reprendre la fonction ad'intérim en attendant la nomination effective du Caporal Alexandre Héritier au 1er janvier 2019. M. Gérard Fontaine précise que ce dernier a suivi avec succès la formation d'officier.

**M. Raoul Florez** lit le préavis et le soumet au vote :

Vu la proposition de M. Lionel Thévenoz, commandant ad'intérim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Soral, de nommer le caporal Alexandre Héritier au grade de lieutenant,

Vu que le caporal Alexandre Héritier a passé avec succès les examens requis lors de l'école d'officier,

vu le préavis favorable du maire,

conformément à l'article 30 A, al. 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

conformément aux articles 19 et 22 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 juillet 1990,

Sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal,**

**DECIDE**

**par 10 voix pour, soit à l'unanimité**

1. De préavis favorablement à l'intention du Conseil d'Etat la nomination, à partir du 1er janvier 2019, au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Soral, le caporal Alexandre Héritier, né le 24 août 1986, résidant à Avusy.

**4. Point de situation « Projet ancienne voirie »**

**M. Gérard Fontaine** prend la parole concernant le projet du bâtiment abritant notamment les futurs restaurants scolaires et la salle polyvalente qui devait être réalisé sur la parcelle de l'ancienne voirie.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018**

Il revient sur la décision du Conseil municipal d'entrer en discussion avec le conseil de la Paroisse de Soral pour la réalisation d'un projet impliquant également la parcelle de la Paroisse. Il explique que l'exécutif a envoyé un courrier au Conseil de Paroisse afin d'avoir une réponse formelle sur ce dossier. Le Conseil de Paroisse a répondu favorablement par courrier à la poursuite des discussions.

Il suggère que la commission des bâtiments se réunisse à nouveau pour déterminer clairement quel projet adopter.

Il indique avoir rendez-vous le 4 septembre avec les architectes pour cette étude et rappelle les enjeux et les priorités qui avaient été définis à la base, à savoir la réalisation de cuisines scolaires et d'une salle polyvalente et souhaite que la commission et le Conseil municipal ne s'éloignent pas de ce but.

Il rappelle également que la commune part sur un projet lié à un droit de superficie alors qu'elle possède déjà un terrain. Il insiste sur ce point, en indiquant que la commune va devoir payer un droit de superficie pour réaliser un bâtiment communal, sur un terrain qui ne lui appartient pas, alors qu'elle possède un terrain constructible. Il invite le Conseil municipal à réfléchir à nouveau sur ce point, en essayant de réaliser un bâtiment sur la parcelle de la commune.

Il met également le Conseil municipal en garde sur le fait qu'il faudra probablement signifier une fin de bail pour les locataires de la cure, ce qui peut retarder les travaux de plusieurs années. Il ajoute que lorsque les travaux d'estimations seront terminés, il s'agira de bien étudier l'éventuel contrat de superficie et ses implications directes.

**M. Olivier Farner** demande un rappel sur le projet initialement voté.

**M. Gérard Fontaine** explique qu'il s'agissait de réaliser un immeuble comprenant des cuisines scolaires, une salle polyvalente et trois appartements.

**M. Olivier Farner** demande si la réalisation d'une salle de classe avait également été prévue.

**M. Gérard Fontaine** indique qu'il était prévu que la salle polyvalente puisse être transformée en salle de classe au besoin.

**Mme Marie-Agnès Dougoud** prend la parole et indique que nous avons également le projet de réaliser une centrale de chauffage communale permettant de chauffer d'autres bâtiments.

**M. René Grept** prend la parole et explique qu'il est nécessaire d'attendre la fin des travaux d'évaluation, avant de pouvoir déterminer le projet à retenir. Une fois ces éléments déterminants connus, il s'agira de redimensionner le projet et de refaire une étude

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018**

complète sur les besoins et les possibilités de réalisations. Il insiste sur la nécessité de réaliser un projet pérenne.

**Mme Marie Agnès-Dougoud** intervient en expliquant que le Conseil municipal a bien compris les enjeux et qu'il s'agit d'étudier maintenant un nouveau projet avec des données que nous n'avions pas au départ.

**M. Martin Staub** intervient en disant que cela n'est pas vrai et que nous avons toutes les données dès le départ.

**Mme Marie Agnès-Dougoud** lui répond que nous n'avions pas la possibilité de bénéficier de la parcelle de la paroisse au départ.

**M. Martin Staub** explique qu'il est possible de réaliser dans une première phase, un projet sur la parcelle de la commune, puis de le compléter éventuellement par une seconde réalisation sur la parcelle de la paroisse.

**M. René Grept** objecte en expliquant qu'il s'agit d'utiliser l'argent public à bon escient et de ne pas reproduire les erreurs du passé en faisant référence au bâtiment de l'ancienne voirie qui sera détruit avant d'être amorti.

**Mme Marie-Agnès Dougoud** approuve en appuyant sur la nécessité de réaliser un projet sur le long terme.

**M. René Grept** ajoute que le projet initial n'a pas pu être réalisé en raison d'oppositions liées aux modifications des servitudes. Il explique que ces oppositions ont été notamment motivées par l'aspect architectural du bâtiment initial.

**M. Martin Staub** estime que l'aspect architectural n'est pas important et déplore le blocage du projet par la commission des bâtiments.

**M. René Grept** lui rappelle que la commission n'a effectué aucun blocage et qu'au contraire, elle a suggéré une discussion avec les opposants pour aller de l'avant sur un nouveau projet, le projet voté n'étant pas réalisable.

**Mme Marie-Agnès Dougoud** ajoute que la commission a envisagé des solutions pour pallier à la non réalisation des cuisines scolaires en indiquant notamment que la taverne pourrait être utilisée à cet effet. Elle rappelle que des travaux seront également nécessaires dans l'école à court terme et que la prise en compte de l'ensemble de ces éléments est nécessaire pour réaliser un nouveau projet pérenne.

**M. Martin Staub** répond qu'il a toujours été favorable à la réalisation d'une école unique entre les communes de Soral et de Laconnex.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018**

**M. Gérard Fontaine** recadre le débat et propose qu'un membre de la commission des bâtiments assiste à la séance prévue le 4 septembre avec les architectes.

**Mme Marie-Agnès Dougoud** se propose d'assister à la séance, au cas où le président de la commission serait indisponible.

**M. Raoul Florez** rappelle que le projet voté par le conseil était un projet à long terme.

**M. René Grept** revient sur ces faits en rappelant que le projet voté n'est pas réalisable car il comportait des modifications de servitudes qui ont été refusées par les parties. De ce fait, il y avait deux options, réaliser le projet le plus petit, ou partir sur un nouveau projet en incluant la parcelle de la paroisse. Il rappelle que le retard est lié à cette opposition et qu'il n'est pas possible de faire l'économie d'une réflexion globale sur les besoins de la commune. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'argent public et qu'il est nécessaire d'avoir une certaine rigueur dans nos études de projets.

## **5. Propositions et questions individuelles**

### Suivi des encours communaux

**M. Olivier Farnier** souhaiterait qu'à la fin du PV, un tableau récapitulatif des encours soit intégré à celui-ci afin que le CM soit informé de l'état d'avancement des différents projets.

A la suite d'une discussion nourrie, il a été décidé d'inverser les points qui seront mis à l'ordre du jour de séance du Conseil municipal. A savoir, que le point des communications de l'exécutif précédera dorénavant le point des propositions et questions individuelles.

### Place de jeux

**Mme Marie-Agnès Dougoud** souhaiterait connaître le début des travaux, la durée de ceux-ci. Elle suggère qu'un tout-ménage soit envoyé afin d'informer la population. Elle estime également qu'une inauguration devrait être organisée à la fin des travaux. M. Philippe Revillet reviendra avec les réponses et s'occupera d'envoyer un tout-ménage.

**Mme Marie-Agnès Dougoud** demande ce qu'il adviendra des petites maisons qui sont sur la place de jeux actuelle. Il est décidé qu'au vu de l'état de celles-ci, elles ne seront pas récupérées.

### Terrain de pétanque

**M. Lory Genoud** nous informe que les travaux pour le nouveau terrain de pétanque ont été réalisés et qu'une inauguration aura lieu l'année prochaine.

## **6. Communications de l'exécutif**

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018**

Burkina Faso - repas de soutien du 10 novembre

**M. Gérard Fontaine** rappelle que le repas de soutien pour l'Association du Burkina Faso aura lieu le 10 novembre et invite les conseillers municipaux à y participer en leur priant de s'inscrire auprès du secrétariat. Il précise que les conjoints sont les bienvenus en les informant que le repas sera à leur charge.

**M. Gérard Fontaine** nous informe de la présentation d'une quinzaine de minutes par le président de l'Association lors de la séance du prochain Conseil municipal.

Visite de la brasserie

**M. Raoul Florez** rappelle aux membres présents la visite organisée par la "Brasserie du Père Jakob" le 21 septembre à 18h30.

Informations travaux chemin de l'Ancien-Château

**M. Gérard Fontaine** nous informe que les travaux ont été arrêtés sur demande des viticulteurs. Une réunion de chantier s'est tenue suite à la constatation que le niveau de la route était trop élevé et ce qui a été corrigé par la suite. Lors de cette réunion, M. Gérard Fontaine nous informe qu'un des viticulteurs présent l'a agressé oralement et tient à ce que ceci soit intégré au PV, il souligne qu'il se garde le droit de déposer plainte. Le viticulteur en question a également notifié à M. Gérard Fontaine qu'au cas où son vin serait altéré en raison de vapeurs liées à la pose du bitume, un procès serait lancé à son encontre.

**M. Gérard Fontaine** informe les membres présents qu'il a finalement été décidé de reporter la pose du bitume à la fin des vendanges. Il précise également qu'après avoir pris des renseignements auprès d'instituts spécialisés, aucune étude n'a démontré un impact négatif sur le raisin lié à la pose de bitume.

Il nous informe que les premiers bus ont commencé à circuler le 3 septembre sur la route en gravier. Les travaux de bitumage auront lieu durant la semaine du 20 octobre. Il rajoute que la pose de la barrière n'est pas encore effectuée, étant donné que l'autorisation du Département ne nous est pas encore parvenue. Il nous informe que l'essentiel des détails techniques impliquant sa réalisation et son utilisation par les TPG et les agriculteurs sont résolus.

**M. Nicolas Hafner** demande où passeront les bus durant la phase finale de bitumage.

**M. Gérard Fontaine** lui répond que durant la phase terminale du bitumage, soit durant une semaine, la navette passera à la rue du Faubourg.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018**

**M. Gérard Fontaine** nous informe qu'une campagne d'information aura lieu à la mi-septembre afin de sensibiliser le trafic frontalier, notamment par la distribution de "flyers".

Noël des enfants

**M. Raoul Florez** nous rappelle que le Noël des enfants sera organisé par Soral, mais que la manifestation aura lieu à Laconnex le 18 décembre à 18h30.

**M. Anne Jaggi** nous informe que désormais les vins sont payants au profit d'une association. Elle propose cette année de choisir l'association ADED, association avec laquelle elle est partie à trois reprises, notamment cette année en Equateur. Elle présente un système de distribution d'eau fourni par cette association et nous informe qu'elle va installer ce système à la déchetterie afin que les gens puissent se laver les mains.

Noël des aînés

Le Noël des aînés aura lieu le 16 décembre.

Commission des loisirs et manifestations

**M. Nicolas Hafner** propose la date du lundi 29 octobre à 18h30 pour la commission des loisirs et manifestations.

Jardin d'enfants

**Mme Anne Jaggi** nous informe qu'une jardinière a été engagée.

Sentier des Crèches

**M. Gérard Fontaine** nous informe qu'un Tout-Ménage a été envoyé.

**M. Raoul Florez** informe les membres présents que la Commission des finances est fixée le jeudi 4 octobre à 18h00.

La séance est levée à 19H50.